

APPEL A PROJET CIC

CAHIER DES CHARGES A DESTINATION DES CLUBS FFC

La mobilité à vélo : un axe central pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique chez les jeunes

Contexte :

Le CIC, partenaire de la Fédération Française de Cyclisme souhaite s'engager auprès des clubs de la FFC afin de les accompagner dans les actions relatives à leur Responsabilité Sociétale.

Selon l'ONAPS, 37% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité physique et plus l'âge avance, plus les jeunes sont sédentaires avec une augmentation accrue du temps passé devant les écrans. Il est donc important d'agir pour lutter contre cette sédentarité et cette inactivité physique qui présage une augmentation des maladies chroniques de ces jeunes à l'âge adulte.

D'autre part, les attentes de la société en matière de pratique sportive ont évolué. Selon une étude de l'INJEP en 2023, les deux principales motivations des pratiquants aujourd'hui pour démarrer une activité sont la santé et la détente, et 17% des non pratiquants déclarent comme frein l'offre inadaptée des clubs sportifs.

Dans ce contexte, La FFC a développé depuis 2021 de nombreuses actions en matière de mobilité à vélo (SRAV, Remise en Selle, Cyclisme Santé) avec des intervenants formés et qualifiés (réseau de coaches Mobilité à Vélo, Coachs Vélo Santé, Intervenants SRAV) en capacité d'intervenir auprès du public jeune à travers une activité vélo adaptée.

L'enjeu de la pratique des jeunes et adolescents éloignés de la pratique cycliste sera donc une priorité pour ce nouveau mécénat.

Objectifs

Ce mécénat permettra de renforcer la capacité des clubs à développer de nouvelles offres de services en adéquation avec les attentes sociétales.

Ce mécénat permettra de renforcer :

- La professionnalisation des clubs par la mobilisation d'encadrants(es) formés(ées) et qualifiés(ées)
- Les démarches de collaboration avec des réseaux locaux ou opérations nationales (exemple : opération « La bonne échappée », réseau obésité pédiatrique, mission locale, etc..).

Critères d'éligibilités

Le développement de la mobilité à vélo est étroitement lié à la capacité des clubs à structurer une offre de pratique qualitative et adaptée passant par un encadrement professionnalisé et à développer des collaborations.

L'appel à projet se structure autour d'un axe obligatoire et d'un axe optionnel.

Axe 1 (obligatoire) : Mise en place d'un programme d'actions pérenne en matière de mobilités à vélo

- Mise en place de séances de Remise en Selle (ex : 4 séances de 2h30 environ)
- Collaboration avec des opérations nationales en faveur de la mobilité et de la santé par le vélo (par exemple « La bonne échappée », réseau obésité pédiatrique, mission locale, etc..)

Encadrement obligatoire par un ou une éducatrice professionnelle détenteur d'une carte professionnelle d'éducateur sportif valide ayant pour qualification un diplôme ayant les prérogatives d'encadrement vélo (BPAC, BEESAC, DE ou DES Cyclisme, Licence STAPS mention Cyclisme).

La possession du diplôme Coach Vélo Santé ou Coach Mobilité à Vélo est un plus.

Axe 2 (optionnel) : Matériel

Coup de pouce pour un club qui investit dans une flotte de vélo dédiée à la mobilité (remise en selle).

Financement

Aide plafonnée à 2000€ pour l'action commune obligatoire

Aide de 500 € pour l'action supplémentaire au choix

L'aide financière peut être mobilisée pour : couvrir la prise en charge de l'intervention des éducatrices ou éducateurs pros, l'achat de petit matériel et la logistique nécessaire, les frais de communication.

L'action débutera au premier trimestre 2025 et devra être clôturée au plus tard le 30 juin 2025.

Calendrier de l'appel à projet

- 24/01 : Lancement de l'appel à projet.
- 23/02 : Date limite du dépôt de dossier.
- 26/02 : Instruction des dossiers.
- 07/03 : Annonce des clubs lauréats retenus.

Pour candidater sur l'appel à projet il faut renseigner l'un des formulaires suivants :

Lien vers le formulaire pour les actions de mobilité à vélo :

<https://forms.office.com/e/iHPdTR2UAY>

Pour toutes questions concernant le volet « Mobilité » de cet appel à projet vous pouvez contacter Laëtitia Le Corguillé Boutte : L.lecorguille@ffc.fr